L'EPEP : un fonctionnement d'entreprise, engageant la dénationalisation de l'Ecole publique, et la liquidation de notre statut

Exemple : un EPEP de 15 classes

Soit, au total,
4 membres de l'Education nationale
sur 13 membres du C.A. !

3 personnels enseignants

Le directeur de l'EPEP

4 représentants des collectivités locales

4 représentants des parents d'élèves

1 personnel non-enseignant

Le président du C.A. est soit un élu local, soit le directeur de l'EPEP

Le Conseil d'administration décide :

- du projet d'établissement et en particulier de sa partie pédagogique ;
- du règlement intérieur de l'établissement ;
- du budget et du compte financier ;
- du recrutement de personnels non-enseignants par l'établissement ;
- des conventions dont l'établissement est signataire sous réserve que les montants financiers concernés atteignent un seuil fixé par décret ;
- des questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, des modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;
- du rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement qui lui est présenté par le directeur et qui porte notamment sur les résultats des élèves ;
- des actions en justice et des transactions.

Le Directeur de l'EPEP, supérieur hiérarchique des enseignants,

***"exécute les décisions du Conseil d'administration"* ;**

il dirige :

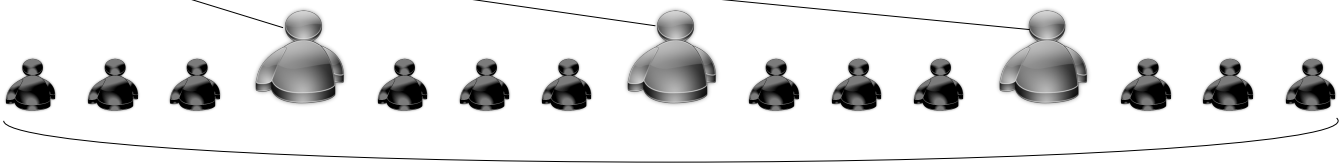

les 15 enseignants (dont 3 représentants au C.A.)

(+ l'ensemble des personnels non-enseignants - dont 1 représentant au C.A.)